



PV de l'Assemblée générale constitutive de l'apé (Association de parents d'élèves) de Chavannes

Jeudi 1^{er} octobre 2015, 20h Buvette du collège de la Concorde

Présents/es :

Le comité APE Chavannes => Mme Maribel Da Silva Carrion, M. Davide Malatesta, Mme Vanessa Redzepe-Poggi, Mme Noémie Schaeffler

Le comité APE-Vaud => Mme Barbara de Kerchove, Mme Evelyne Vaucher Guignard

Membres => Mme Agnès Camacho-Huebner, Mme Sarah Corthey de Rham, Mme Antonia Lobo, Mme Franca Michel, Mme Karine Moschetti, M. Vincent Rocher, M. Mathieu Schaeffler

Public => Mme Anastacia Aviles Benitez, Mme Joëlle Bettex, M. Carlo Di Silvestro, M. Louis Grandjean, Mme Mouna Zouaïa,

* * * * *

Accueil et bienvenue

Les quatre parents qui ont œuvré à la préparation de cette Assemblée, dont le but est la création d'une nouvelle apé, accueillent les parents présents, ainsi que Mme Barbara de Kerchove, présidente de l'apé-Vaud et Mme Evelyne Vaucher Guignard, secrétaire générale de l'apé-Vaud.

Présentation des membres fondateurs

- DA SILVA CARRION Maribel, mère de trois garçons scolarisés au collège de la Planta.
- MALATESTA Davide, père de deux enfants scolarisés, dont une au collège de la Planta.
- REDZEPE-POGGI Vanessa, mère de trois enfants scolarisés aux collèges de la Concorde et de la Planta.
- SCHAEFFLER Noémie, mère de trois enfants dont deux scolarisés au collège de la Concorde et de la Planta et d'un enfant inscrit en garderie.

Tous les quatre exercent une activité salariale. Ils se sont réunis il y a plus de deux ans, autour de soucis partagés concernant notamment le parascolaire suite à l'adhésion de la Commune de Chavannes à l'AJESOL et aux nouveaux barèmes de tarification, l'accueil des enfants à midi, et la volonté de faire avancer ces dossiers. Cela fait deux ans qu'ils travaillent ensemble et ils ont déjà eu des contacts notamment auprès de la municipale des Affaires sociales, de l'enfance et de la jeunesse, Madame Loubna Laabar. Ils ont également rencontré les groupes apé voisins, Ecublens et St-Sulpice ainsi que le groupe des représentants des parents du Conseil d'établissement de l'établissement de Chavannes. Le comité a eu l'occasion de se présenter lors de la dernière assemblée des parents au courant du mois de juin 2015.

Après mûre réflexion, ils ont décidé de lancer le projet d'une constitution en apé auprès des parents de Chavannes. Ils ont pu avoir depuis de nombreux échanges avec la présidente de l'apé Vaud et arriver finalement à l'aboutissement du projet de création de l'apé, soit la convocation à cette assemblée et la rédaction des statuts.

Désignation de la présidence, du secrétariat et des scrutateurs de la séance

Mme V. Redzeqi anime la séance, présidée par l'ensemble du comité fondateur.

Mme Evelyne Vaucher Guignard, de l'apé-Vaud, est désignée secrétaire de l'Assemblée.

Mme Franca Michel accepte d'être la scrutatrice.

Présentation de l'apé-Vaud

Mme de Kerchove présente l'apé-Vaud (cf. document de présentation). Cette association faitière fédère les groupes locaux, les représente au niveau cantonal, notamment auprès du Canton, des syndicats d'enseignants, et de la fédération romande et tessinoise des associations de parents d'élèves (FAPERT). Elle tient une permanence téléphonique, publie un Bulletin quatre fois par année dans le but d'informer tous les membres sur les dossiers en lien avec l'école (au sens large). L'apé-Vaud organise les Corep (commission des représentants), rencontres mensuelles des représentant-e-s de tous les groupes apé. Le comité cantonal est entièrement bénévole, comme les comités des apé. Il salue à 35 % une secrétaire générale, chargée du suivi des dossiers, des contacts avec les groupes, de la permanence, etc. Une rédactrice professionnelle du Bulletin est aussi défrayée pour son travail. L'apé ne vit que des cotisations de ses membres et ne touche aucune subvention. Son travail vise à créer un climat le plus serein possible entre l'école, les enseignants et les parents, par un dialogue constructif.

Présentation des projets apé Chavannes

- **Optimiser les infrastructures de l'école et le temps extra-scolaire.**

L'idée serait de partir de ce qui existe déjà actuellement autour du temps scolaire et proposer des aménagements pour améliorer notamment les infrastructures telles que le réfectoire par exemple. C'est un projet qui concerne plusieurs acteurs comme les autorités communales et la direction de l'établissement.

- **Sécurité routière : soutenir le projet du Conseil d'établissement et de la Commune.**

Un travail a déjà été fait par une commission au sein du Conseil d'établissement notamment en terme d'identification des problèmes et besoins en terme de sécurité sur le chemin menant aux écoles. L'idée serait de soutenir ce travail et essayer de faire

avancer des réalisations concrètes, telle que par exemple la présence de patrouilleurs scolaires.

- **Fêtes symboliques : favoriser et promouvoir.**

Le comité souhaite créer une fête qui rassemble parents, enfants et enseignants une fois par année. Pour l'instant, il n'y a rien qui se passe, sauf à l'initiative par moment de quelques enseignants.

- **Autres projets ? Echanges et partage**

La discussion est ouverte. Sont mentionnés :

- Un seul projet pédagogique d'établissement « toi, moi, nous », pouvons-nous faire d'autres propositions ?
- En 8^e, des parents ont assisté à une séance de parents où ils n'ont vu que l'enseignant principal.
- Questionnement sur le traitement différent entre les enfants de St-Sulpice et les enfants de Chavannes dans le même établissement scolaire (camp de ski).
- NB : le comité fondateur a déjà commencé de créer des liens avec l'apé de St-Sulpice, certains dossiers seront traités ensemble. Idem avec l'apé d'Ecublens, qui a prouvé le besoin en mettant sur pied une cantine qui a ensuite été reprise par la commune.
- Les membres seront informés sur les projets et leur avancée de manière régulière.

Adoption des statuts de l'association

Les membres du comité fondateur présentent les statuts, leur powerpoint met en évidence les points principaux.

Il faut habiter Chavannes pour devenir membre. L'année est fixée sur l'année scolaire donc d'août à juillet. Quelques questions sont posées sur :

1. La portée de l'article 2.3 : il s'agit de rester en cohérence avec les valeurs mentionnées dans la charte et d'encourager le dialogue et l'information mutuelle des diverses instances de l'apé. Mettre en certain cadre, sans être trop restrictif.
2. L'obligation d'informer les membres en ce qui concerne les projets menés par le comité ? Est-ce que les membres assistent à l'AG une fois par année et ne sont ensuite plus consultés ?
Non, au début, le comité va aller de l'avant, mais informera régulièrement, les idées sont les bienvenues, et certainement qu'en fonction de la motivation et des personnes, des groupes de travail se formeront mêlant membres et membres du comité.
3. Comment allons-nous faire pour toucher les parents migrants ?
Voir si des parents eux-mêmes peuvent servir d'interprètes ?
D'abord exister comme apé et ensuite s'occuper de la représentativité.
4. Peut-on être membre passif ?
En fait, on est membre en payant sa cotisation et ensuite libre à chacun de s'investir plus ou non dans l'association. Les forces vives seront les bienvenues mais sans aucune obligation.

Vote : l'Assemblée accepte les statuts à l'unanimité.

L'apé de Chavannes est constituée !

Election du comité, la présidence & des vérificateurs des comptes

Les membres du comité fondateur sont tous candidats pour le comité de l'apé. Ils proposent à l'assemblée de les élire pour cette première année, afin qu'ils prennent leurs marques et qu'ils soient en position d'accueillir une ou d'autres membres au comité à partir de l'AG suivante. Le comité cantonal a donné son accord pour démarrer à 4, tout en confirmant qu'un minimum de 5 membres est préférable pour assurer la pérennité de l'association.

Vote : les membres du comité fondateur sont tous élus à l'unanimité.

En ce qui concerne les fonctions, il est obligatoire de désigner des personnes qui en prennent la responsabilité, même si dans la pratique, les membres du comité actuel se complètent et se relaient. Les messages sont à adresser à chavannes@ape-vaud.ch, tout le comité les reçoit.

Vote : les personnes sont nommées dans les fonctions mentionnées :

REDZEPI-POGGI Vanessa	Présidente
MALATESTA Davide	Vice-Président
DA SILVA CARRION Maribel	Trésorière
SCHAEFFLER Noémie	Secrétaire
CAMACHO-HUBNER, Agnès	Vérificatrice des comptes
SCHAEFFLER, Mathieu	Vérificateur des comptes suppléant

Fixation du montant des cotisations

Il est trop compliqué d'avoir deux montants de cotisation (famille modeste). Fr. 35.- fait partie de la fourchette « basse » des cotisations. Cela n'a pas été un frein jusqu'à maintenant. Chaque apé a la possibilité d'avoir ses « VIP », y compris des familles à qui elle décide d'offrir la qualité de membre (dans les cas de revenus très bas). Mais cela devient vite cher pour l'apé qui doit verser la contribution correspondante à l'apé-Vaud.

Vote : La cotisation annuelle : CHF 35.- (dont CHF 20.- sont versés à l'Apé-Vaud), donnant droit au bulletin trimestriel, est acceptée par l'Assemblée à l'unanimité.

Budget

Un participant demande si un budget a été préparé. Non, le comité fondateur n'est pas arrivé à cette étape. Il voulait d'abord voir si les personnes répondaient présent pour constituer l'association. Un budget sera préparé, en fonction des projets. Les membres en seront informés. On peut préciser que l'apé cantonale met Fr. 600.- à disposition de toute apé qui démarre, pour faire face aux premières dépenses (flyers d'informations, organisation d'un premier événement, etc.).

Remerciements

La présidente de l'Assemblée remercie toutes les personnes présentes et lève la séance.

Séance levée à 22h.

Secrétaire de la séance

Mme Evelyne Vaucher Guignard,
secrétaire générale de l'apé-Vaud.



Présidence de la séance

Vanessa Redzepi-Poggi

Pour le comité



Ape-Vaud, ev/27.10.2015